

D2026-56

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de matériel - Lève-plaques de plâtres

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22, alinéa 10,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu la délibération n° 23-5-4 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE,

DECIDE

De céder le LEVE PLAQUES, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°115, propriété de la commune, à MME GUESSET AUCLAIR Sandrine, le Piot Doux, 18210 SAINT-PIERRE-LES-ÉTRIEUX – France. Le montant de la cession du matériel s'élève à 200,00 € net.

De préciser que le LEVE PLAQUES, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°115, à l'issue de la cession, sera retiré de l'inventaire de la Ville.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 4 juin 2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSSES